Annexe 1A : modèle de lettre par laquelle le service de police informe une personne plaignante de l’accompagnement dont elle peut bénéficier auprès d’UNIA.

Objet : Votre plainte XXXXXXXXX/XXXX

Madame, Monsieur,

En ma qualité de fonctionnaire de police de référence en matière de « discriminations et délits de haine », j’ai été informé(e) ce XX/XX/XXXX de votre plainte portant la référence XX.XX.XXXXXX.XXXX.

En vertu de la circulaire des Procureurs Généraux (CO13/2013), il revient à nos services de vous informer qu’au-delà de l’aide (psychologique ou autre) que vous pourriez recevoir auprès d’un service d’aide aux victimes dont les coordonnées vous ont été remises sur votre attestation de dépôt de plainte, il vous est loisible, vu le contexte de cette affaire, d’éventuellement obtenir **une assistance juridique (gratuite) auprès de** :

UNIA

Place Victor Horta 40, 1060 Saint-Gilles (Bruxelles)

**Signalements** (numéro gratuit) : 0800/12 800

Site web : unia.be/fr/signaler-une-discrimination

Tél. 02/212.30.00

Fax. 02/212.30.30

Sur base du document en annexe, je peux procéder au signalement auprès d’UNIA pour vous. Il suffit de me renvoyer le document daté et signé.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements qui vous seraient utiles en relation avec votre plainte et vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma parfaite considération.

XXXX

XXXX

XXXX

DOCUMENT A RENVOYER A :

|  |
| --- |
| **XXX** |
| Adresse : XXX |
| XXX |
| XXX |

OU A SIGNER, SCANNER ET TRANSMETTRE PAR MAIL A :

**xxx@police.belgium.eu**

Par la présente, je soussigné(e) XXXXXXXXXXXXXXXXX , né(e) le XX/XX/XXX, autorise le policier de référence de la Police de XXXXXXXXXXXXXX à signaler les faits de « discrimination et délits de haine » dont j’ai été victime et faisant l’objet du PV n° XX.XX.XXXXXX.XXXX à UNIA et à donner à cette institution toutes mes coordonnées AINSI QUE LA COPIE DE MON AUDITION pour le suivi du signalement.

Date et signature :

Gsm :

Adresse mail :

N.B. : En vertu du Règlement Général de Protection des Données, le traitement de vos données sert exclusivement à des fins de signalement auprès de UNIA et sera archivé en vertu de la circulaire ministérielle PLP 40 (code B011) durant 10 ans avant échantillonnage (10%) et archivage.